

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 11 FEVRIER 2026

**PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte,
Vice-Présidente**

DELIBERATION N° 16

PRESENTS: Mme BILLOT Brigitte; Mme DI CARO Sylvaine; M. CHEVALIER Eric; M. DILLINGER Laurent; Mme HUARD Elisabeth; M. TRUCY Gérard; Mme HANOT Maryline (en visio); M. PIERRON Jean-Claude; M. BENSARKOUN André

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme JOISSAINS Sophie (Présidente); Mme DEVESA Brigitte; M. SPANO Pierre; Mme PAGE Véronique; Mme THUSTRUP Sylvie; Mme SILVESTRE Catherine

POUVOIR(S) : Mme JOISSAINS Sophie (Présidente) (Pouvoir à Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente); Mme DEVESA Brigitte (Pouvoir à Mme DI CARO Sylvaine);

SECRETAIRE : Mme RENAULT-ROUX Marie-Anais

**OBJET : DVSA - SANS SOUCI – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION NEWART'AIX POUR DES ANIMATIONS AU SANS SOUCI**

La résidence autonomie « Le Sans Souci » accueille jusqu'à 42 résidents seniors autonomes souhaitant rompre l'isolement social.

Afin de répondre à cet objectif, l'établissement propose régulièrement des animations organisées en après-midi. Celles-ci sont principalement animées par un agent du CCAS. Toutefois, dans un souci de diversification et d'enrichissement de l'offre existante, l'établissement développe également des partenariats avec des associations locales.

Le collectif NEWART'AIX a pour objet de réunir, dans le cadre de pratiques artistiques, des personnes en situation d'isolement social, des personnes accompagnées par des structures ou associations à vocation psycho-sociale, ainsi que tout autre public intéressé.

Ses actions s'articulent notamment autour de la création, de la production et de la diffusion de projets multimédia, de l'organisation et de la promotion d'actions culturelles et artistiques, ainsi que de la mise en place d'ateliers culturels et artistiques visant à renforcer les capacités et le lien social des participants.

Dans ce cadre, le collectif NEWART'AIX propose la mise en place d'ateliers de chant à destination des résidents de la résidence autonomie « Le Sans Souci ».

Afin de permettre la mise en œuvre de cette action, une convention de partenariat a été rédigée entre le CCAS et le collectif NEWART'AIX.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
La loi d'adaptation de la société au vieillissement n° 2015-1776 du 28.12.2015,
L'article L1111-1 du CGCT sur la libre administration des collectivités territoriales,
Considérant l'organisation de la fête des seniors au Parc Saint-Mitre,
Les propositions de Mme DI CARO entendues,
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres ;

DECIDE

- **D'ADOPTER** les termes de la convention proposée ;
- **D'AUTORISER** la Vice-Présidente à signer ladite convention.

Vote : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le 11/02/26
et de la publication le 11/02/26